

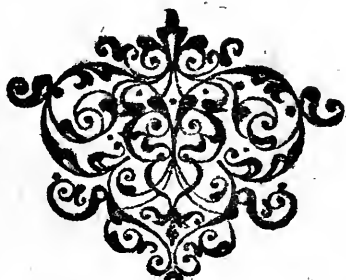
1588.

~~14693~~

26

PROPOS
T E N V S A V

ROY A LA PRESEN-
TATION DE LA REQVESTE
des Princes Seigneurs & Com-
munautez de l'Vnion pour la def-
fence de la Religion Catholique,
Apostolique & Romaine.




A P A R I S,

[2], 6, 7 pp.
coul. ind.

Chez Nicolas Niuelle, rue S. Jacques à
l'enseigne des deux Colomnes.

M. D. LXXXVIII.

AVEC PRIVILEGE.



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Toronto

1588.

~~18693~~

26

PROPOS

T E N V S A V

ROY A LA PRESEN-
TATION DE LA REQVESTE
des Princes Seigneurs & Com-
munautez de l'Vnion pour la def-
fence de la Religion Catholique,
Apostolique & Romaine.



A P A R I S,

[2], 6, 7 pp.
coul. m.

Chez Nicolas Niuelle, rue S. Jacques
l'enseigne des deux Colomnes.

M. D. LXXXVIII.

AVEC PRIVILEGE.

897,1

ACC 83-101 (26)



[The remainder of the page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document.]



PROPOS TENVS AV
ROY A LA PRESENTATION
de la Requite des Princes Sei-
gneurs & Communautez de l'V-
nion pour la deffence de la Reli-
gion Catholique, Apostolique
& Romaine.



I RE,

Ce que nous cognois-
sons debuoir à vostre
Majesté d'honneur,
de respect, de crainte,
& d'obeyssance, nous
eut faict volōtiers choisir de n'approcher
de voz pieds que pour requerir en toute
humilité & submission l'heureuse conti-
nuation de voz bonnes graces, sans pren-
dre la hardiessse d'ouurir la bouche de
plaincte quelconque, pour ne vouloir oser
(bien qu'en choses iustes) nous hazarder


seulement de dire quelque parole libre
 qui luy peut tant soit peu desplaire : Et
 auoyent, pour ce subiect, resolu ceux qui
 nous ont enuoyé vers elle, mettre leur Re-
 queste entre les mains de la Royne vo-
 stre mere, pour la supplier d'interceder
 pour nous & s'interposer pour plus de
 dignité & de reuerence enuers vostre
 Majesté: Mais il vous a plu luy man-
 der, qu'elle vous renuoyast ceux qui s'ad-
 dressoient à elle, leur promettāt cest hon-
 neur de les escouter benignement. Qui a
 faict que pour continuer les submissions
 deües à vostre Majesté, & puis pour sa-
 tisfaire à son commandement, nous la
 sommes venus trouuer. Je ne repeteray
 point, SIRE, les protestations que ces
 Princes vous ont faictes, tant de l'hon-
 neur qu'ils continuent de vous porter,
 que du regret qu'ils ont de vostre absen-
 ce, ny ne preuiendray celles que vous
 veulent faire ces Messieurs les Depu-
 tez icy presens, mais ie diray seulement &

vostre Majesté que nous sommes les porteurs de ces memoires qu'il luy a pleu commander qu'on luy enuoyast, ainsi choisis, non pour suffisance (au moins quant à ma part) ny pour autres considerations, que pour estre personnes notoirement exemptes d'aucune suspicio de passion particuliere en ce qui concerne les poincts principaux de ceste Requeste. Que si en la doleance generale & cõmune, vostre Majesté trouue quelque proposition un peu plus libre que de coustume, nous la supplions tres-humblement, quelle se ressouuienne de son commandement, du propre interest de son seruice & du grief de ses pauures subiects: Sa clemence veult que nous disions nostre mal: Et le mal qui nous presse le plus, c'est le dommage & le preiudice que ces derniers accidens (entre autres) ont apporté au seruice de vostre Majesté. De sorte que si nous en parlons autrement que nous ne feismes iamais, nous ressem-

blerons à celuy qui ayant esté muet toute sa vie ne commença point à parler que quand il veit l'espee tiree pour blesser son Pere son Seigneur & son Roy: Car lors la nature rompit les obstacles, & s'escria, **Ne faictes pas mal au Roy.** SIRE, la passion que nous auons à vostre service comme de nostre pere, nostre Roy, nostre Maistre & Seigneur, nous faict rompre à ce coup nostre long silence pour faire un semblable cry, **Ne faictes pas mal au Roy,** Ne le diuisez point de ses bons subiects, de sa Noblesse, des Officiers de sa Couron^e, de ses Princes, de ses Cours souueraines, de ses Finances, de sa grandeur: Ne luy ostez point l'honneur de son zele, de sa pieté, de sa Iustice, de sa clemence, douceur, bonté & humanité, tant renommées, tant esprouuées, tant hault loüées. Car si quelquefois par le passé il a esté, certes ce dernier accident de Paris, tel danger a semblé plus proche que iamais, & c'est aussy le


grief qui faict que nous parlons avec beaucoup de ressentiment pour ce qu'il nous a touché du mesme peril. Que si vostre Majesté auoit entendu la chose comme elle est passée, elle auroit des-jà veu assez, quel subiect nous auons de nous en lamenter, mais puis quelle ne l'a pas sçeu, nous pouuons tant plus esperer qu'elle supportera les cris de ses pauures subiects innocens, qui l'appellent & l'inuoquent, elle seule en ce monde apres Dieu, contre ceux qui abusans de son authorité, les ont voulu si honteusement perdre & massacrer: C'est chose, SIRE, que i'ay charge de représenter a vostre Majesté de la part de ces Princes: Comme tellement veritable qu'ils offrent de le bien verifier, quand il luy plaira qu'il en soit informé. En ceste concurrence donc de tant de iustes plaintes, nous supplions tres-humblement vostre Majesté de prendre de bonne part noz tres-humbles remonstrances, & croire pourueu que

nous puissions viure assurez sous sa
 protection en la Religion, de laquelle elle
 nous donne si bons exemples, qu'il n'est
 rien aduenu qui nous puisse oster la de-
 uotion que nous auons à l'execution de
 toutes ses volontez, & à l'entiere obeys-
 sance de ses commandemens, & qu'il n'y
 a sorte d'humilité, submission & satisfa-
 ction que nous ne soyons disposez de luy
 rendre, non seulement en parole mais en
 effect: Laisant place à ceste verité con-
 gneüe de Dieu & des hommes, que nous
 n'auons en ce qui s'est passé voulu offen-
 cer ny vostre Majesté ny aucun de ses
 subiects, & que s'il y a quelque chose à
 desirer: c'est en l'estude que nous auons
 tousiours eu de vous complaire. En quoy
 quand bien nous aurions satisfait à
 tout le reste du monde ensemble, nous
 n'aurions pas pour cela satisfait à nous
 mesmes pour l'insatiable desir que nous
 auons de luy estre, d'autant plus que
 nous pourrons, agreables.



PROPOS TENVS PAR
LES DEPVTEZ DE LA
ville de Paris.

IR F,



Outre ce qui a esté presen-
tement dict. Voz treshum-
bles & tres-affectionnez seruiteurs
& subiects les Bourgeois de vostre
ville de Paris, Nous ont commis &
deputé pour faire entendre à vostre
Majesté le regret qu'ils ont de l'acci-
dent & malheur qui a esté occasion
de vostre partement subit & ino-
piné.

La Principale cause de leur regret,
& de ce que nous auons tresuolō-
tiers accepté ceste charge & com-
mission, est la tresgrande affection
que nous auons à vostre service

B

pour deux raisons. La premiere est l'honneur & obeissance que nous debuons à Dieu, & la reuerēce que nous auons à ses Commandemens qui nous enseignent & ordonnēt le debuoir enuers nostre Prince naturel & legitime. La secōde raison est la tresgrande bonté que vostre Maiesté de tout temps nous a demonstré tant par effect que par infinis exemples pleins de vertu & sainteté.

C'est ce qui faict que voz treshūbles subiects, les affectionnez Catholiques, pleurent vostre absence & prient Dieu continuellement, qu'il luy plaise assister en toutesvoz actions, & administrer vn bon & saint Conseil composé de personnes qui ayment de pareille affectiō, vostre peuple que vous faictes, & vous facent entendre & cognoistre

à l'aduenir voz plus loyaulx & plus
fidelles Bourgeois.

Voz ennemys SIRE, qui sont les
heretiques & ceux qui par certaine
auarice où ambitiõ fauorifent leur
party, voyāt qu'ils estoient vaincus
& presque du tout aneantis par
vostre prudence & valeur & par l'as-
sistance & secours de voz plus affe-
ctiōnez subiects Catholiques, Ils se
fōt aduisé d'vn remede extreme en
leur extremité, & ont excogité vn
artifice, & moyē tres subtil, qui est
de rendre odieux à vostre Majesté,
tous ceulx qui dés & depuis l'an
1560. ont employé leurs biens, &
leur vie pour la manutention de
l'Eglise Catholique, & conseruatiō
de vostre couronne.

Et d'autant qu'ils ont souuent a-
perceu que le plus seur & plus prōpt
secours contre eux, prouenoit de

vostre bõne ville de Paris, ils se sont efforcé par toutes voyes obliques & sinistres, & par pretextes simulez vous mettre en defiance avec voz plus loyaux & affectionnez Bourgeois d'icelle.

Iusques à ce que depuis nague- res, qui fut le xij. de ce moys, ce qu'ils n'ont peu effectuer par l'espa- ce de trente ans, Ils ont pensé, n'eust esté l'ayde de Dieu & vostre pru- dence grande, perdre en vn mo- ment l'entier estat de la France.

En cesté entreprise vostre Maje- sté a peu clairement iuger & co- gnoistre la fidelité, la modestie & l'innocence de voz subiects Catho- liques, sur laquelle fasseurans ils esperent que vostre Majesté leur continuera sa bien-vueillâce accou- stumee qu'ils estiment plus que leurs vies.

Ils font tant d'estat de vostre authorité & du seruice qu'ils vous doyuent que s'il y auoit la moindre apparence du monde qu'ils eussent eu seulement la volonté d'entreprendre ou faire acte qui vous fust des-agreable. Ils 'estimeroyét & se reputedoyent indignes de toute grace & faueur.

Mais d'autât qu'ils ont tousiours eu en singuliere recommandation vostre repos & authorité, Ils nous ont donné charge de supplier tres-humblement vostre Majesté qu'il luy plaise par sa tres-grande douceur, sa tres-grande clemence, & bonté accoustumee, & de laquelle mesmes elle a souuent embrassé ses ennemis, nous faire ceste grace, ceste faueur & ce bien que d'oublier tout le mescontentement que l'on luy pourroit auoir calomnieuse-

ment imprimé cōtre les tres-hum-
bles subiects, & qui ne luy ont ia-
mais esté autres que tres-fideles ser-
uiteurs.

Pour conclusion, SIRE, Nous
auõs charge de reclaimer tres-hum-
blement vostre bonté, qu'il vous
plaise leur estre & demeurer seul
protecteur, les cōseruer à l'encon-
tre voz ennemis & faire tousiours
estat, qu'ils ne pretendēt viure que
soubz vostre seule obeyssãce & pro-
tectiõ: Vous suppliēt aussi de reser-
uer vostre puissance & magnani-
mité, vostre courage & valeur, tant
de fois esprouué pour impugner
l'audace, opiniastrété & rebellion
de voz entiers ennemis seuls au-
theurs & cause de tous noz maux,
plustost que d'insulter & employer
voz forces contre voz plus fideles
seruiteurs qui se submetrēt, & vous

offrent tout le seruice & honneur
 qu'ils doiuent à vostre Majesté, le
 suppliant qu'il luy plaise continuer
 l'affection qu'elle leur a tousiours
 demonstre, les tenir & recognoi-
 stre pour ses tres-humbles tres-
 obeyssans, tres-affectionnez, & tres-
 fidelles subiects & seruiteurs: n'ayāt
 tous autre resolution que le serui-
 ce de Dieu & le vostre conioin-
 ctement sans le diuiser.

F I N.

